

La lettre Cofrac

#22

septembre 2006

À la une

Accréditation transfrontalière et monopoles nationaux

Le titre de cet éditio contient deux concepts apparemment totalement antinomiques. Et pourtant !

Pour ce qui concerne l'accréditation, la notion de monopole national figure déjà dans les écrits de la Commission européenne dès le début des années 90. Elle est aujourd'hui en train d'être officialisée via les travaux entrepris par ladite commission afin de mettre en œuvre la résolution du Conseil européen du 30 octobre 2003, visant à une amélioration de l'application des directives européennes.

Elle est absolument justifiée par le caractère de service public que doit revêtir l'accréditation, mais elle n'est viable, compte tenu de la mondialisation des échanges commerciaux, que s'il existe un système de reconnaissance de l'équivalence des accréditations nationales. Un tel système est déjà mis en place depuis plusieurs années au niveau européen par EA (European cooperation for Accreditation) et au niveau mondial par ILAC (International Laboratory Accreditation

Cooperation) et IAF (International Accreditation Forum).

Cependant, force est de constater que malgré les efforts des accréditeurs et des accrédités, il existe encore aujourd'hui de trop nombreux cas où tel ou tel client d'un organisme d'attestation de la conformité exige l'accréditation d'un pays donné, poussant ainsi l'organisme à solliciter plusieurs accréditations, ce qui, d'une part, est totalement contre l'esprit de la reconnaissance mutuelle mais, d'autre part, et surtout, coûte de l'argent inutilement.

Face à cette situation, EA, ILAC et IAF poursuivent évidemment leurs efforts pour faire connaître et reconnaître leurs accords de reconnaissances multilatéraux (MLAs) mais, soucieux de répondre aux besoins de l'économie, ils ont mis en place, ou sont en train de le faire, une procédure dite « Cross Frontier Accreditation ».

Pour résumer, il s'agit, grâce à une coopération étroite entre accréditeurs (mise à disposition d'évaluateurs, évaluations

conjointes, sous-traitance de tout ou partie de l'évaluation, ...), de faciliter l'obtention de plusieurs accréditations nationales par un même organisme pour un même objet.

Cela reste cependant assez difficile à mettre en œuvre, ne serait-ce que pour des questions de langues ou de coordination des disponibilités de personnes. De plus, les cycles de validité des accréditations et les délais entre surveillances ne sont pas toujours les mêmes d'un pays à l'autre puisque la norme ISO/CEI 17011 laisse des marges de manœuvre.

En conclusion, il faut considérer la « Cross Frontier Accreditation » comme une exception « encadrée » à la règle du monopole national, laquelle doit prévaloir. C'est aussi une belle démonstration de la volonté des accréditeurs de mieux servir l'économie.

Normal me direz-vous puisque l'accréditation se veut être un service public ! ■

DANIEL PIERRE DIRECTEUR GENERAL

■ Trois questions à Laurent Vinson...

Responsable de la section Inspection

La Lettre Cofrac Cela fait maintenant trois ans que vous êtes à la tête de la section Inspection. Il y a deux ans, dans ces mêmes colonnes, vous annonciez de nouveaux développements à venir comme le contrôle technique des véhicules lourds ou le contrôle des tours aéroréfrigérantes. Où en est-on aujourd'hui ?

L. Vinson Les deux développements précités sont devenus réalité et le premier, le contrôle des véhicules lourds, contribue pour la plus grande part à la hausse d'activité très significative de la section Inspection cette année. Pour replacer les choses dans leur contexte, il faut rappeler que le contrôle des véhicules lourds, auparavant effectué par les Drire, a été privatisé et que les centres réalisant maintenant ces contrôles doivent être accrédités pour obtenir leur agrément. Après obtention d'un an d'agrément préfectoral provisoire (nécessaire à l'exercice de leur activité), les centres de contrôle disposaient d'un délai d'un an pour se faire accréditer, délai qui correspondait quasiment à l'année calendaire 2006, d'où une inévitable concentration des demandes sur cette même année. Actuellement, à fin septembre, presque tous les centres indépendants ont déjà été évalués et environ un tiers d'entre eux auront une évaluation complémentaire qui pourra avoir lieu d'ici la fin de l'année. Cette possibilité d'évaluation complémentaire rapprochée a été accordée par le ministère des Transports en relation avec les préfetures pour ne pas pénaliser directement les centres non-accrédités concernés. Quant aux deux réseaux Dekra et Autovision et leurs centres, leurs évaluations respectives viennent de débiter.

La Lettre Cofrac Réglementaire ou volontaire : comment se répartissent vos activités ?

L. Vinson Même si nous continuons d'inscrire régulièrement quelques demandes d'accréditation volontaires, force est de constater malgré tout que le réglementaire occupe une place prépondérante dans la section. Il apparaît que les pouvoirs publics, après avoir pris confiance dans le système d'accréditation, se servent de plus en plus de cet outil, afin notamment de limiter la gestion de procédures d'agrément ou d'habilitation parfois lourdes et de se recentrer sur leurs missions de base et la surveillance du marché.

C'est encore plus vrai dans des domaines comme le contrôle technique véhicules lourds ou pour celui à venir des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration où l'État a décidé de faire réaliser par des entreprises privées des contrôles qu'il réalisait auparavant lui-même.

Mais indépendamment de l'effet contrôle véhicules lourds sur 2006, cette année connaît de toute façon une hausse d'activité importante par rapport à 2005. Nous avons aujourd'hui 163 accrédités, ce qui représente 760 sites (de l'unipersonnel jusqu'à des organismes de 100 sites et près de 2 000 inspecteurs) et 10 000 inspecteurs sous accréditation.

La Lettre Cofrac Quels nouveaux domaines ou développements voyez-vous pour les mois qui viennent ?

L. Vinson On commence à voir se dessiner une tendance dans les domaines de l'environnement et de l'agro-alimentaire, ce qui est relativement nouveau pour nous, en tout cas à la section Inspection qui œuvrait jusqu'à présent plutôt dans les

secteurs de la construction et de la mécanique. Nous avons d'ailleurs lancé en ce sens un recrutement d'ingénieur spécialisé dans les problématiques environnementales afin d'anticiper ce phénomène. Il va prendre en charge, outre les contrôles de réseaux d'assainissement neufs, les dossiers en cours d'instruction pour les tours aéroréfrigérantes dans le cadre de la prévention des légionnelles, mais également le développement en cours pour les contrôles des installations classées soumises à déclaration. 38 catégories d'ICPE sont pour l'instant concernées. Là encore, les organismes privés, à qui reviendra cette mission de contrôle, devront répondre aux exigences de la norme ISO/CEI 17020 et passer par l'accréditation.

Pour le domaine agroalimentaire, la refonte des modes de délivrance des appellations d'origine contrôlées (AOC & AOP) introduit une nouvelle voie avec des organismes d'inspection accrédités rendant compte de leurs résultats à l'INAO. Un premier groupe de travail se réunit en octobre 2006 sur ce sujet.

Pour finir, certains services d'inspection d'État commencent à se tourner vers le Cofrac pour faire reconnaître leurs compétences. À titre d'exemple, je citerais la DGAL avec ses services déconcentrés – DDSV (Direction départementale des services vétérinaires) et SRPV (Services régionaux de protection des végétaux) – soit plus de 100 sites et près de 3 000 inspecteurs pour lesquels le ministre a fixé un objectif d'accréditation en multisites pour 2008. Une manière somme toute fort citoyenne de s'imposer à soi-même ce que l'on impose aux autres et, au final, un gage de confiance supplémentaire pour l'accréditation et le Cofrac. ■

International

L'agence mondiale anti-dopage WADA (World Anti-Doping Agency) fait confiance à l'accréditation

Le comité international olympique requiert des laboratoires qui réalisent des contrôles anti-dopage une accréditation selon les critères généraux de la norme internationale ISO/CEI 17025. C'est dans ce sens qu'ILAC et WADA ont développé des mécanismes de coopération dont les objectifs sont, d'une part, de développer et de maintenir cette confiance de WADA dans les accréditations délivrées par les organismes d'accréditation signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle mis en place par ILAC et, d'autre part, de garantir l'harmonisation nécessaire des différents processus d'accréditation existant à travers le monde. Par ailleurs, WADA a préparé un document d'exigences spécifiques (WADA-ISL) complétées par des documents techniques (selon les dispositions de l'annexe 8 de la norme ISO/CEI 17025) qui sont utilisés conjointement aux exigences générales définies dans la norme lors du processus d'évaluation de la compétence des laboratoires.

De plus, WADA organise des cours de formation des évaluateurs techniques et a mis en place un groupe international d'évaluateurs, de telle sorte que toutes les évaluations réalisées par les organismes nationaux d'accréditation incluent un évaluateur formé par WADA.

Afin d'assurer un suivi de cette coopération entre les deux organisations, un groupe de travail a été mis en place au sein d'ILAC dans le but de traiter toutes les questions d'harmonisation des différents processus d'accréditation. La dernière réunion a permis de passer en revue un certain nombre de sujets d'importance tels que :

- l'expression de la portée accréditée,
- l'évolution des exigences spécifiques WADA-ISL,
- l'harmonisation des intervalles de surveillance entre organismes d'accréditation lorsque des laboratoires WADA sont concernés,
- l'amélioration des communications entre les deux organismes,
- les moyens de maintenir et développer la confiance de WADA dans les différents processus d'évaluation et d'accréditation. ■

Composition du Groupe

Regina Robertson (Déléguée), Nata, Australie

Victoria Ivanova, WADA

Olivier Rabin, WADA

Annette Dever (Observateur ILAC)

Mauricio Soares, Inmetro, Brésil

Roxanne Robinson, AZLA, USA

Joanne Dupont, SCC, Canada

Christina Waddington, Finas, Finlande

Patrick Reposeur, Cofrac, France

Cecilie Laake, Nortest, Norvège

Ian Mann, Metas, Suisse

Werner Daum, BAM, Allemagne

Notende, Sanas, Afrique du Sud

Robert Leubolt, BMWA, Autriche

Harald Fostel, BMWA, Autriche

Terence Wan, (HKAS) KHKJC, Hong Kong, Chine

Isabel de la Vila, Enac, Espagne

Laboratoires

Publication du référentiel LAB ML REF 02

Le référentiel LAB ML REF 02 « Exigences pour l'accréditation des organismes procédant à la vérification d'instruments de mesure réglementés » et le règlement LAB ML REF 05 « Règlement d'accréditation des organismes procédant à la vérification d'instruments de mesure réglementés » sont consultables et téléchargeables en ligne sur notre site Internet www.cofrac.fr

Rappelons que ces documents traitent d'un domaine ouvert récemment à l'accréditation (la vérification des instruments de mesure réglementés). Les organismes souhaitant désormais se faire accréditer pour la vérification des instruments de mesure réglementés peuvent donc se référer à ces documents pour connaître les exigences nécessaires en la matière, préalablement à leur éventuelle candidature auprès de la sec-

tion Laboratoires du Cofrac. Les candidats intéressés sont invités à consulter ces deux documents, l'arrêté du 6 septembre 2006 reportant des échéances en matière d'accréditation d'organismes chargés de la vérification d'instruments de mesure. L'article 2 de cet arrêté précise que « pour bénéficiaire de ce report, l'organisme doit avoir déposé auprès de l'organisme en charge de l'accréditation, au plus tard un an avant l'échéance correspondante indiquée à l'article 1^{er}, une demande d'accréditation » accompagnée de documents détaillés dans l'arrêté. En conséquence, seules les candidatures répondant aux conditions décrites dans l'article 2 susvisé pourront être instruites par le Cofrac. Étant entendu que l'accréditation constituera un prérequis à la reconnaissance par les pouvoirs publics. ■

Ressources

Nomination

Certification d'entreprises, de personnels et Environnement

M. Patrice Gruszkowski, chef de secteur à la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rejoint le comité de section Certification d'entreprises, de personnels et Environnement depuis le 1^{er} septembre 2006, en remplacement de Mme Aline Sancho. ■

Portraits

• Ingénieur en chimie, **Loïc Paillat** a travaillé plusieurs années dans un laboratoire d'analyses environnementales du groupe MAPE avant de rejoindre le pôle Chimie-Environnement de la section Laboratoires. Il y coordonne les activités d'évaluation de laboratoires multi-accrédités sur les matrices environnementales. Par ailleurs, il a repris depuis peu la gestion des accréditations du secteur des prélèvements et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant.

• De formation ingénieur, avec une spécialisation en mécanique et électrotechnique, **Émilie Inyzant** a exercé pendant plusieurs années au LCIE en tant qu'ingénieur chargée de certification de produits industriels et en tant qu'auditrice pour la notification Atex avant de devenir responsable d'accréditation pour les deux sections du Cofrac chargées de l'accréditation des organismes certificateurs. Elle est responsable de la gestion des domaines de certification de qualification technique d'entreprises, de certification des organismes de qualification d'entreprises (auparavant dénommés OPQ) et de certification de produits industriels et services.

• Ingénieur en biochimie, **Élise Alvaro Diaz** a, quant à elle, exercé des fonctions d'ingénieur d'études pour l'Inra et le Cnrs avant de rejoindre le pôle Biologie-Biochimie de la section Laboratoires. Elle y est responsable des dossiers d'accréditation des laboratoires d'analyses en santé animale. ■

Brèves

Communication

Comme annoncé dans le dernier numéro de Compétences, le nouveau document GEN REF 11 consacré aux règles d'utilisation de la marque Cofrac est désormais consultable sur notre site Internet www.cofrac.fr

Un texte accessible en page d'accueil de notre site rappelle les principaux changements, évolutions, etc, intervenus à l'occasion de la sortie de ce nouveau document ainsi que quelques règles qui n'ont que peu ou pas évolué car toujours d'actualité. ■

Calendrier

Réunions Cofrac

Octobre

3 Conseil d'administration

Novembre

28 Comité de section Laboratoires

Décembre

1 Comité de section Inspection

4 Comité de section Certification d'entreprises, de personnels et Environnement

5 Comité de section Certification de Produits industriels et Services

19 Conseil d'administration

Réunions internationales

Octobre

5-6 EA MAC à Bruxelles

9 EA Comité Inspection à Ljubljana

10-11 EA Comité Certification à Ljubljana

17 EA Comité exécutif à Istanbul

18-19 Assemblée générale d'EA à Istanbul

Novembre

10 Réunion des membres d'EA à Cancun

6-14 Réunions ILAC et IAF à Cancun

Salon Mesureexpo

Du 17 au 19 octobre 2006 à Paris Hall 7.3 de Paris Expo Porte de Versailles.

Un carrefour d'échanges entre industriels sur l'amélioration des processus de mesure autour de tables rondes, conférences, expositions, visites d'entreprises.

À l'occasion de cette manifestation, le Cofrac donnera une conférence le mercredi 18 octobre de 9 h 30 à 11 h 00 (salle sur le salon n° W6) sur le thème de l'utilisation de la marque Cofrac et de ses différentes déclinaisons, illustrée de cas concrets.

Plus d'infos :

Mesureexpo : « L'instrumentation pour la recherche, les essais et l'industrie » www.mesureexpo.com

Opto : « Le salon de toutes les solutions optiques pour l'industrie, les réseaux et les télécommunications » www.optoexpo.com

Forum de l'électronique : « Production, composants, test et mesure, sous-traitance et services » www.forum-electronique.com

